ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/15/questions/04NR5I 150E40009

15ème legislature

Question N° : 40009	De Mme Danièle Obono (La France insoumise - Paris)				Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur			Ministère attributaire > Intérieur		
Rubrique >réfugiés et apatrides		Tête d'analyse >Accueil et accompagnement des femmes migrantes		Analyse > Accueil et accompa femmes migrantes.	agnement des
Question publiée au JO le : 06/07/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

Texte de la question

Mme Danièle Obono attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les politiques d'accueil et d'accompagnement des femmes migrantes au regard de leurs particulières vulnérabilités. En effet, les femmes représentent 52 % des personnes entrant sur le territoire français. Si la majorité d'entre elles immigre dans le cadre du regroupement familial, elles constituent néanmoins 20 à 25 % des réfugiés. Cependant, à la différence des hommes, les femmes migrantes sont moins visibles car leur particulière vulnérabilité les soumet à un risque accru de violence physique et sexuelle, de traite des êtres humains et autres traitements inhumains et dégradants. Ce faisant, il est plus difficile de suivre leur trace et de les trouver lorsqu'elles arrivent sur le territoire national. Comme l'ont documenté les membres du collectif Solidarité migrants Wilson et de l'association Agir pour la santé des femmes (ADSF), à l'initiative de la campagne « Exil : et elles ? », les femmes migrantes se cachent pour se protéger. Beaucoup préfèrent monnayer un hébergement contre des services sexuels plutôt que de se retrouver dans les camps à la merci des agresseurs. Lorsqu'elles sont contraintes de s'installer dans les campements, elles restent dans leur tente ou s'installent au fond des campements, là où les migrants font leurs besoins, pour ne pas être repérées. Si cette stratégie d'invisibilisation a le mérite de les préserver dans une certaine mesure des risques liés à leur genre, elle a pour effet de les éloigner des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des réfugiés. Car rien dans la loi asile et immigration n'a été fait pour protéger ces populations vulnérables. C'est la raison pour laquelle elle souhaite connaître les mesures prises par M. le ministre pour adapter la prise en charge des migrants aux besoins spécifiques des femmes ; ainsi que si et comment le Gouvernement évalue l'impact de sa politique sur ces publics et leurs vulnérabilités spécifiques.